

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de juin à 19 H 00

OBJET : EDUCATION ET APPRENTISSAGES

Conservatoire à Rayonnement Communal : demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France au titre de l'aide aux Conservatoires classés

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 juin 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2024/112

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
Mme CHESNEAU MUSTAFA, **Adjoints au Maire**

Mme LEMARCHAND, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,
M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE,
Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DEHAS	(pouvoir à Mme CHESNEAU MUSTAFA)
Mme BENLAHMAR	(pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)
M. GODARD	(pouvoir à Mme CABOT)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
M. BAY	(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 02/07/24

Publiée le : 05/07/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

ÉDUCATION ET APPRENTISSAGES

Conservatoire à Rayonnement Communal : demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France au titre de l'aide aux Conservatoires classés

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU l'avis de la Commission Education et Apprentissages du 19 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) met en place annuellement un dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés ;

CONSIDÉRANT que les conservatoires disposant d'un agrément du ministère de la culture et pouvant justifier d'une tarification sociale, peuvent y prétendre ;

CONSIDÉRANT que le Conservatoire d'Ermont répond à ce critère et qu'il met en place une tarification basée sur le quotient familial ainsi que des conditions préférentielles pour les élèves Ermontois participant ou ayant participé au dispositif solidaire local ;

CONSIDÉRANT qu'il a obtenu le label CRC (Conservatoire à Rayonnement Communal) en juin 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'au travers du dispositif d'aide aux projets des conservatoires, la DRAC s'engage à soutenir financièrement les établissements œuvrant dans une démarche culturelle affirmée ;

CONSIDÉRANT l'action pédagogique du Conservatoire d'Ermont et la volonté d'ouvrir une section « Musique du monde » ;

CONSIDÉRANT ainsi, l'éligibilité du Conservatoire à percevoir l'aide aux conservatoires classés mise en œuvre par la DRAC au titre de ses projets et actions,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France, au titre du dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés, pour l'année 2024 ;
- **SOLLICITE** le versement de la somme maximale de 8 000 € pour le projet de développement d'une section « Musique du monde » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Projet de développement d'une section "musique du monde"

DEPENSES		RECETTES	
	T.T.C.		T.T.C.
prestations de services (interventions extérieures + cachets pour concerts)	7 000,00 €	DRAC (35%)	8 000,00 €
Charges de personnel	15 444,00 €	Participation Commune d'Ermont (65%)	14 444,00 €
TOTAL GENERAL	22 444,00 €	TOTAL GENERAL	22 444,00 €

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20240628-2024-112-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



[Signature]
Vu pour être annexé à
délibération n° 24/112 du 28/06/24
ERMONT, le 02/07/24
Le Maire,